

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. 50 c.
Réclamations. 50
Faits divers. 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse,

ABONNEMENT.
Saumur : 30 fr.
Poste : 35 fr.
On s'abonne :
A SAUMUR :
Le bureau du Journal
en envoyant un mandat
sur la poste.
chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

11 Septembre 1882.

Chronique générale.

UNE CONVERSATION DE M. DUCLERC.

Le *Times*, du 8 septembre, publie une relation sur une entrevue que son correspondant parisien a eue avec M. Duclerc. Répondant aux demandes de ce correspondant, le président du conseil aurait, en substance, parlé de la manière suivante :

« On dit que nous sommes un cabinet de vacances. Non, nous ne sommes pas ou du moins nous ne pensons pas être un cabinet de vacances, et la preuve, c'est que nous préparons des lois que nous nous proposons soumettre aux Chambres.

Nos relations avec les puissances étrangères sont excellentes ; toutefois, je ne cherche pas d'alliance parce que je ne poursuis de politique qui rend des alliances nécessaires.

En ce qui me concerne, vous pouvez être certain que je ne m'écarterai jamais des vœux de la nation, qui veut la paix. J'agis avant ce principe. Voilà pourquoi je n'ai pas à rechercher des alliances, mais je veux être fidèle aux amitiés de la France.

J'ai la conviction absolue que la France résoudra la paix.

Je n'ai pas formulé de programme et n'en formulerais pas. Je prépare des mesures que je soumettrai au Parlement. Mais je m'engagerai pas dans ces luttes incessantes qui énervent et qui irritent et je ne laisserai pas renverser pour des questions d'amour-propre blessé.

Je ne livrerai qu'une bataille réelle : celle soit gagnée ou perdue, je n'en livrerai pas d'autres. Je ne soumettrai aux Cham-

bres que des mesures que je croirai utiles et nécessaires aux pays, que celui-ci pourra accepter et sur lesquelles il sera possible de réunir une majorité.

» Donc, si la Chambre repousse des lois que je me croirai forcés de défendre jusqu'au bout, ou si elle adopte des mesures que je ne pourrai pas accepter, je me retirerai, et après moi, ce sera probablement la dissolution. »

Ainsi, dit l'*Union*, à l'intérieur, pas de programme, et à l'extérieur, pas d'alliance, voilà la politique du cabinet.

En vérité, on reste confondu en lisant de pareilles déclarations.

M. Duclerc « ne poursuit pas une politique qui rend des alliances nécessaires. »

Le rôle d'*isoloir* suffit à l'ambition républicaine, qui, parce que la France veut la paix, prétend la plier à d'ineptes conceptions aussi éloignées du recueillement que de la prudence et des « amitiés de la France ».

Il n'est pas bon qu'un peuple soit seul, et la diplomatie républicaine semble prendre plaisir à considérer la solitude où on la laisse comme une marque de respect. Cela donne une idée de sa fierté patriotique et de son intelligence de gouvernement.

M. Duclerc pense ne pas présider un ministère de vacances, et il indique que la dissolution serait la conséquence de sa retraite. C'est, paraît-il, la façon nouvelle de pratiquer la conciliation.

Les Chambres seront très-probablement convoquées pour la première semaine de novembre.

On fait remarquer que leur rentrée coïncidera avec celle des cours et tribunaux.

Un membre du cabinet, interrogé sur une très-grosse nouvelle publiée par un journal fort répandu, a affirmé qu'il n'y avait absolument rien de fondé dans le bruit déjà mentionné, par un journal, tou-

chant la nomination d'un coadjuteur au Président de la République.

Quant au voyage récent de M. de Freycinet à Paris, il aurait été motivé par un fait exceptionnel, mais absolument personnel à l'ancien président du conseil.

Dans les sphères diplomatiques, on incline généralement à croire que la coopération des troupes turques en Egypte pourrait bien créer à l'Angleterre de sérieux obstacles.

On écrit de Béziers, le 6 septembre, au *Messageur du Midi* :

« M. Barthès, maire de Béziers, vient de signifier à MM. les curés de nos diverses paroisses que si, dans trois jours, ils n'ont pas eux-mêmes fait renverser les monuments religieux érigés sur nos places publiques, la pioche des jacobins municipaux accomplira l'abominable besogne.

» Les iconoclastes de l'Hôtel-de-Ville, invoquant une loi de finances de l'an IV, tombée en désuétude, et un hypocrite prétexte, l'encombrement de la voie publique, vont donc continuer l'œuvre sacrilège des brigands de Saône-et-Loire et de l'Allier.

» On va démolir la grande croix de mission de la place Saint-Nazaire, aussi vieille que la cathédrale ; la fontaine décorée d'emblèmes religieux de la place Saint-Cyr, que toutes les révolutions avaient respectées depuis plusieurs siècles.

» On va abattre le monument du plan Saint-Jacques, élevé dans une sorte de square fermé par une grille où seuls les piétons pénètrent. On va renverser toutes les statues petites ou grandes dont des mains pieuses avaient décoré la voie publique depuis un temps immémorial.

» Le correspondant du *Messageur* proteste avec indignation contre ces actes odieux de vandalisme, contre ces sacrilèges.

NOS FINANCES.

Tiens ! il paraît que la situation financière n'est pas aussi belle que le prétendent les républicains.

Qu'on en juge plutôt par cette note du *Sicéle* :

« Il faut s'attendre à ce que l'exercice 1882 se règle en déficit. Ce fait sera moins la conséquence du peu de développement des plus-values d'impôts que des prodigalités du gouvernement et de la Chambre des députés. On a accumulé les crédits supplémentaires, on a très-amplement dépassé le cadre fixé aux dépenses de 1882, et il sera impossible de réaliser des surcroîts de recettes correspondant à ces surcroîts de dépenses. Jusqu'à ces derniers temps, nos finances étaient les plus prospères de l'Europe. Nous ne saurions aujourd'hui nous décerner ce témoignage si flatteur pour notre patriotisme. Au 31 juillet dernier, notre balance budgétaire se résumait par 67 millions de plus-values seulement, contre 150 millions de crédits supplémentaires. »

La *Paix* constate que, devant le ralentissement du progrès des recettes, il faut avant tout un budget de prudence.

Le *Soleil* demande une prompte réforme du système financier en Tunisie. Il dit qu'il importe que cette question soit élucidée avant que l'Egypte devienne une colonie britannique.

LE CHOLÉRA. — Une dépêche de Marseille nous apprend que le préfet a invité le directeur du conseil sanitaire de Marseille à imposer une quarantaine aux navires provenant de la mer Rouge ou d'Alexandrie.

AFFAIRES D'ÉGYPTÉ.

Kassassine, 9 septembre, 9 h. m.
Ce matin, à six heures, des vedettes à che-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

GLÉRICALE !..

Par M^{lle} CLAIRE de CHANDENEUX.

CHAPITRE XXII

(Suite.)

Geneviève, de plus en plus pâle et affaissée, semblait n'avoir entendu qu'un mot : « Paris ».

Elle murmura doucement :

— Paris... oui... Paris.

— Vous allez à Paris, également ? Fort bien.

Mais le voyage est long, chère madame, et vous paraîtiez vraiment souffrante. Si vous vous reposez un peu à Genève ? Vraiment vous m'inquiétez, votre air abattu. Moi, je passe quelques jours à la *Métropole*, on y est bien traité. C'est cher, mais c'est confortable. Y venez-vous ?

— Avrial, ne recevant pas de réponse à cette nouvelle proposition, termina son verbiage par un haussement d'épaules, car, bien décidément, Geneviève ne l'écoutait plus. Sa tête blême, renversée dans les cheveux dénoués, semblait une tête de mourante. Les yeux vagues regardaient bien loin, sans rien voir.

— Laissons-la rêver... elle est un peu folle !

pensa la bonne âme avec philosophie.

Le bateau, qui marchait d'une belle allure, franchit rapidement la distance qui le séparait de Genève. Son mouvement cadencé endormit à son tour la loquace amie du ténor Boldini, et lorsqu'il aborda, elle fut toute surprise de se trouver si vite en face des hôtels superbes qui offrent aux voyageurs leur luxueuse hospitalité.

— Descendez-vous à la *Métropole* ? demanda-t-elle à sa voisine, dont le silence prolongé l'intriguait.

Mais sa voisine répondit moins encore. Immobile et blanche, elle était évanouie.

Jeannine la tirait par la main et sanglotait tout bas.

— Il ne manquait plus que cela !... grommela M^{lle} Avrial. Et toi, petite, ne pleure pas. Je n'ai pas mission de soigner ta mère, mais je vais m'en occuper tout de même.

Un voyageur, assis près de là, s'approcha par intérêt ou par curiosité et tenta de faire respirer des sels à la jeune femme.

Ce que M^{lle} Avrial appelait « s'occuper » de Geneviève, fut de la signaler au capitaine, qui procédait au débarquement, comme une « voyageuse malade, à destination de Paris », qui ne paraissait pas en état de sortir seule du bateau, et qui était accompagnée d'une petite fille incapable de se conduire.

Cela dit, et sa conscience absolument satisfaite du dévouement qu'elle montrait à « ses amis », M^{lle} Avrial s'occupa de la recherche laborieuse de ses malles, caisses, paquets, dont le nombre extraordinaire indiquait qu'en « se dévouant », suivant sa coutume, au couple Boldini, elle n'avait pas tout à fait négligé ses intérêts propres.

Puis, faisant charger le tout par les employés de son hôtel préféré, elle s'en fut paisiblement dans la direction de la *Métropole*, sans plus s'inquiéter de la « chère petite dame ».

Quand le débarquement fut presque effectué, le capitaine du *Bolivar* se souvint de l'avis qu'il avait reçu, et descendit à la recherche de la passagère malade.

Il la trouva soulevée sur la banquette, ayant laissé glisser à ses pieds le flacon de vinaigre anglais qu'un étranger compatissant, mais pressé de gagner la gare, lui avait fait respirer avant de s'éloigner.

Elle était toujours blanche, toujours secouée d'un mouvement convulsif, avec de grands yeux fixes où la raison semblait obscurcie.

Jeannine se cramponnait à ses mains et pleurait toujours.

Le capitaine, voyant qu'elle pourrait marcher, lui offrit son bras et la guida poliment vers la sortie ; mais, frappé de son air étrange qui lui donnait assez l'aspect d'une cataleptique, il n'osa l'abandonner

sur le quai sans lui demander où elle voulait aller.

Elle balbutia :

— A Paris.

Il s'adressa à Jeannine ; l'enfant, absolument désorientée par les incidents de cette nuit d'aventures, répéta :

— A Paris.

— A Paris ? on me l'a déjà dit, c'est vrai, madame. Vous êtes seule ici ?... Personne ne vous attend ? Voulez-vous qu'on vous conduise au chemin de fer ?

— De Paris, n'est-ce pas ? dit-elle, tandis que ce nom allumait une lueur dans ses yeux mornes.

— De Paris, si vous le voulez. Allons, un fiacre, vous autres, et à la gare.

Pendant qu'on obéissait à cet ordre, le capitaine, homme excellent, vérifia l'absence des bagages de la voyageuse, hésita un instant à la laisser aller, en se demandant si son intervention charitable ne devait pas diriger cette pauvre femme vers l'hôpital plutôt que vers un nouveau voyage.

Mais elle répétait avec instance :

— A Paris... à Paris, monsieur.

— Que Dieu la conduise, après tout ! pensa-t-il en s'entendant appeler par son équipage.

S'il fallait qu'un commandant de bâtiment prit sous sa garde tous les passagers !...

Il la fit monter en fiacre, la recommanda au cocher, et retourna vers son bateau. Les minutes

val ont annoncé que l'ennemi s'avancait, en force, au nord du chemin de fer.

Les Anglais ont immédiatement pris les armes.

La canonnade a commencé à sept heures. Les troupes d'Arabi s'étendent à une grande distance.

Des renforts anglais s'approchent de Mas-hamed.

En ce moment l'infanterie anglaise marche en avant, et l'ennemi commence à se retirer.

Kassassine, 9 septembre, midi.

L'attaque de l'ennemi a été repoussée, cependant l'engagement dure encore sur une ligne de bataille d'environ trois milles.

Plusieurs obus sont tombés dans le camp anglais.

Les pertes des Anglais sont évaluées jusqu'à présent à une centaine d'hommes tués ou blessés.

Les Arabes se sont retirés derrière leurs terrassements d'où ils ont ouvert le feu de leur artillerie à 5,000 mètres de distance.

Kassassine, 9 septembre.

On évalue à 43,000 hommes et à 42 canons les forces que l'ennemi a engagées dans le combat d'aujourd'hui.

Les Anglais se sont emparés de 5 canons et ont fait de nombreux prisonniers. Ils se sont avancés jusqu'à portée de canon de Tel-el-Kébir.

Port-Saïd, 9 septembre.

Un Arabe venant de Tel-el-Kébir rapporte que les troupes d'Arabi ont détourné le canal Ismailiah afin de remplir d'eau les larges fossés qui entourent leurs retranchements; le conseil leur en aurait été donné par des ingénieurs européens qui sont avec Arabi.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 9 septembre.

Les considérations que nous avons exposées tous ces jours sur le revirement qui s'est produit dans l'attitude du marché, subsistent. Les dispositions de la place restent les mêmes, les réalisations se poursuivent et provoquent un recul sur les rentes et quelques valeurs. Toutefois, disons que ce recul est très-limité et que jusqu'à présent, il ne porte aucune atteinte à la solidité du marché. Bien au contraire, il ne peut être que salutaire; le niveau actuel des cours dans les circonstances politiques actuelles, nous paraissent commander une grande circonspection.

Le 5 0/0, qui était resté hier à 116.40, a ouvert à 116.37, puis est tombé à 116.32; le 3 0/0 ancien a perdu 7 centimes à 83.20 et 83.17; l'amortissable varie de 83.45 à 83.30.

Les valeurs ont en général imité l'exemple des rentes en offrant une plus grande résistance. Les offres sont assez facilement absorbées pour que le niveau des cours demeure ferme.

Le Crédit Foncier est avec raison la valeur la plus soutenue, on cote 1,522.50. Sur les obligations foncières 4 0/0, les ordres d'achats sont considérables, on comprend le succès de ces titres en présence de leur revenu solide et de leurs bonnes garanties.

La Foncière de France et d'Algérie se tient à 495.

La Banque Centrale de crédit a un vif courant de

étaient comptées. Il avait fait le possible pour cette inconnue.

Il avait dit aussi: — Que Dieu la conduise! » avec la compassion un peu banale qu'un homme occupé pouvait accorder à une étrangère; et, sous ce vœu distrait, s'en allait, vers un but lointain, l'épouse divorcée, la mère inquiète, la femme désespérée!

M. Bourgeal, qui avait juré de briser la malheureuse Geneviève, avait atteint son but.

Mais elle, malade de corps, de cœur, d'esprit, arriverait-elle à ce Paris, qui lui paraissait le salut... qui lui réservait peut-être d'autres épreuves?

Peut-être aussi saurons-nous, dans un récit qui fera suite aux premières douleurs de Geneviève, si la Providence daignait exaucer le souhait naïf du capitaine du Bolivar.

— Que Dieu la conduise!

CLAIRE DE CHANDREUX.

FIN.

AVIS. — Nous commencerons, la semaine prochaine, la Vengeance de Geneviève, par M^{me} CLAIRE DE CHANDREUX. Cet ouvrage, quoique indépendant de Clericale, n'en est pas moins la suite naturelle et le complément.

demandes, on sait que le coupon d'intérêt qui sera distribué à dater du 1^{er} octobre représente 3 0/0 pour 6 mois d'exercice, c'est un résultat des plus brillants.

Le Lyonnais est à 620. Le Mobilier reste à 500. Sur la Générale on cote 650.

Les titres du Suez manifestent des velléités de reprise à 2,695. On cote la Part civile 2,085.

Parmi les chemins, le Nord est faible à 2,050; l'Orléans est ferme à 1,330 et 1,335.

Chronique Locale et de l'Ouest.

LE QUADRUPLE ASSASSINAT DE TIGNÉ.

Hier matin, M. le procureur de la République, M. le juge d'instruction, le greffier, M. le capitaine de gendarmerie quittaient Saumur et se transportaient à Tigné, canton de Vihiers, où un quadruple assassinat avait été commis la veille.

Samedi soir, toute la population de Tigné était en émoi: un crime épouvantable, comme on en voit peu dans notre région, avait été perpétré au Petit-Noizé, commune de Tigné, par un sieur Richardin, tailleur, âgé de 24 ans.

Richardin se faisait remarquer par sa conduite légère et ses airs de Don Juan. Il se flattait, le plus souvent bien qu'il n'en fût rien, de séduire les filles du canton. Une telle réputation lui fut fâcheuse: elle lui valut un refus catégorique d'une jeune personne, Marie Desfougères, dont il avait demandé la main.

Ce rejet exaspéra cette âme perverse et il résolut de s'en venger par le meurtre.

Samedi soir, vers 6 heures 1/2, il se présenta au Petit-Noizé, au domicile de Desfougères, et demanda le père. Au moment où celui-ci se présentait, Richardin déchargea sur lui son revolver. Frappé en pleine poitrine, le père Desfougères tomba sans prononcer une seule parole. La mort avait été instantanée.

Pénétrant alors dans la maison, l'assassin rencontra Marie Desfougères; il dirigea son arme contre elle: la balle attaqua le cuir chevelu et se perdit dans la muraille. Le monstre se jeta sur elle et la frappa d'un coup de poignard dans le bas des reins. Ses jours ne sont pas en danger.

A ses cris, sa jeune sœur accourut; Richardin la mit également en joue, fit feu sans l'atteindre; la balle alla se loger dans le tiroir de la table.

Le malheureux n'en avait pas fini; il proféra des menaces de mort contre plusieurs autres personnes.

Ces détonations successives avaient jeté la panique dans le hameau, et personne n'osait barrer le passage à l'assassin.

Sans perdre de temps, Richardin sortit précipitamment et courut à travers champs, chez Samson, Jean-Baptiste, tisserand, qu'il trouva avec le jeune Martin, de Saint-Georges-Châtelaion. Il déchargea un fusil de chasse sur Samson et l'atteignit au bas ventre, lui faisant une plaie horrible par laquelle tous les intestins tombèrent.

Cette quatrième victime succomba quelques instants après, avant que Martin ait pu lui porter secours, car lui aussi se trouvait en butte à la haine incompréhensible de l'assassin qui dirigea sur lui le canon de son fusil et fit feu: la charge l'atteignit au bras. Dix-huit grains de plomb ont déjà été extraits; on espère qu'il ne restera pas infirme.

On ne s'explique pas que ce misérable ait échappé à la vindicte publique. Le premier moment de terreur passé, tous les campagnards se sont mis en état de défense et ont

veillé toute la nuit; mais Richardin s'était fait justice lui-même.

Dimanche matin, un cultivateur, montant son cheval à l'abreuvoir dans une mare isolée, contenant un mètre d'eau, a trouvé le cadavre de Richardin.

Sur le bord, l'assassin avait laissé ses trois armes: revolver, fusil et poignard.

A quel moment de la nuit a-t-il mis fin à ses jours, pour échapper à la justice humaine? Nous l'ignorons, mais l'autopsie l'apprendra bientôt.

Le Parquet de Saumur est rentré dès hier soir, après avoir entendu les victimes survivantes.

Cet épouvantable événement a jeté la consternation dans les communes de Tigné et de Saint-Georges-Châtelaion, qui ont chacune perdu un de leurs habitants aimés et estimés de tous.

Hier soir, vers 5 heures, rue du Bellay, à Saumur, un sieur S... s'est jeté sans provocation aucune sur un chemin de fer et l'a laissé pour mort sur le terrain. Arrêté par les habitants, S... a été remis à la police qui l'a incarcéré.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE SAUMUR.

Nous empruntons à l'Électeur le texte du jugement du tribunal correctionnel de Saumur, dans l'affaire de M. Ploquin, curé de la Fosse-de-Tigné, contre l'Électeur:

Audience du vendredi 11 août.

D'un jugement rendu par le tribunal correctionnel de Saumur, le 11 août 1882, a été extrait ce qui suit:

Le Tribunal.....

Attendu que dans le numéro 26 du journal l'Électeur, portant la date du 25 juin 1882, Béchet a publié sous sa signature comme gérant du journal, sinon comme auteur, un article commençant par ces mots: « On nous raconte une bien curieuse histoire », et finissant par ceux-ci: « Pourquoi n'avoir pas certifié dans l'attestation que le curé était vierge? »

Attendu que Ploquin, desservant de la commune de la Fosse-de-Tigné, se prétendant diffamé dans cet article, a assigné Béchet en dommages-intérêts devant ce tribunal;

Attendu qu'en effet la diffamation existe; que pour les habitants de la Fosse-de-Tigné dans laquelle le journal l'Électeur a pu pénétrer, et pour ceux de Soulanges où le journal a des abonnés, le desservant Ploquin était suffisamment désigné comme ayant eu des relations avec une femme mariée;

Que ces faits sont de nature à porter atteinte à sa considération de prêtre;

Que l'intention de diffamer résulte suffisamment pour un journaliste de l'insertion dans son journal de faits qui par eux-mêmes sont diffamatoires;

Que dès lors l'article incriminé tombe sous l'application des articles 23, 29, 32, 42 et 60 de la loi du 29 juillet 1881, ainsi conçus: (suit le texte des articles).

Par application desdits articles, condamne Béchet en cent vingt francs d'amende.

Statuant sur la demande de la partie civile:

Attendu que l'Électeur, en reproduisant des bruits répandus contre le desservant Ploquin et en les accompagnant de réflexions malveillantes, a donné à ces bruits une publicité plus grande que celle toute locale qui se restreignait tout d'abord aux communes de la Fosse-de-Tigné et de Soulanges, qu'en cela il a causé au demandeur un préjudice dont il lui doit réparation.

Condamne Béchet en trois cents francs de dommages-intérêts envers la partie civile; le condamne également à publier par extrait le présent jugement dans le numéro de son journal qui paraîtra après l'expiration des délais d'appel; dit qu'il n'y a lieu d'ordonner plus amples insertions.

Condamne la partie civile aux dépens, sauf son recours contre la partie condamnée;

Fixe au minimum la durée de la contrainte par corps.

M. Morainville, conseiller à la Cour d'appel d'Angers, est nommé pour présider les assises du 4^e trimestre de 1882, dans le dé-

partement de Maine-et-Loire, qui s'ouvriront à Angers le lundi 13 novembre. M. Morin, chevalier de l'ordre de la Légion-d'Honneur, et Charli de Rouillé, conseiller à la Cour, sont nommés pour assister M. le président desdites assises.

Miss Hélène et Nicolay AU THÉÂTRE DE SAUMUR.

Nous rappelons qu'une représentation sera offerte aujourd'hui lundi par le charmant magicien Miss Hélène et le célèbre docteur illusionniste Nicolay que nous connaissons tous de réputation. Nous espérons vivement le public à ne pas manquer cette occasion de passer une agréable soirée.

Nous avons déjà dit tout le bien que nous pensions de ces deux aimables enchantés qui ont émerveillé le public de Paris, Buenos-Ayres, de New-York et de Saint-Petersbourg.

M. Colin, commissaire de police à Gravelle (Manche), est nommé commissaire de police à Angers, en remplacement de Martin, nommé commissaire de police à Vers.

M. Oudin, commissaire de police à Beaufort (Seine-Inférieure), est nommé commissaire de police à Angers, en remplacement de M. Masse, nommé commissaire de police à Roubaix (Nord).

Le ministre de l'intérieur va réorganiser complètement le service des commissaires de police de province.

On attend le retour de M. Schœlcher, directeur de la sûreté générale, pour prendre les dernières dispositions relatives à cette réorganisation.

Les commissaires de police cantonaux supprimés depuis 1872, vont être rétablis; le ministre en a reconnu l'urgence nécessaire, d'après les rapports de tous les préfets.

L'administration des finances paraît en peine de recruter les agents convenables pour la province.

Le ministre des finances vient de passer une note dans tous les ministères pour demander aux chefs de service d'employés déjà anciens dont on serait sûr pour être nommés percepteurs dans les départements. Les conditions sont: quinze ans de service au moins, un certificat de moralité et une certaine aptitude à la comptabilité.

L'âge est indifférent.

On se montrerait assez coulant sur la question du cautionnement.

Avis aux républicains.

Les lettres à deux sous. — On vient de terminer au ministère des postes et télégraphes un projet de loi réduisant de deux centimes à 10 centimes la taxe postale. Ce projet sera déposé sur le bureau de la Chambre dès l'ouverture de la prochaine session.

A propos du projet de dérivation de la Loire, afin de procurer de l'eau potable aux Parisiens qui en manquent, M. Hervé fait, dans le Soleil, les observations suivantes:

« Malheureusement cette conception colossale heurte à certaines difficultés pratiques. La Loire n'est pas un fleuve fixe, il s'en fait de beaux jours. Rien de plus problématique que la possibilité de lui emprunter régulièrement un volume d'eau de mètres cubes par secondes. Ce volume d'eau pourrait diminuer considérablement, à l'époque où on l'on en aurait le plus besoin, c'est-à-dire en été.

« Autre difficulté: les habitants de la Beauce qui manquent d'eau, en réclament depuis longtemps. Si l'on fait une saignée à la Loire, il paraît naturel et légitime qu'on les en fasse profiter d'une certaine mesure. Il serait dur de faire passer sous leurs yeux, au milieu même de leurs champs, cette masse énorme d'eau, qui pourrait leur être utile, sans leur en accorder la plus faible partie.

« Pour ces raisons et pour d'autres encore, le caractère pratique du projet de dérivation de la Loire reste douteux. »

Voilà, au moins, un Parisien qui a le bon sens de voir qu'il n'y a pas que Paris en France, et qui a le courage de l'apprendre aux autres Parisiens.

On lit dans le Journal du Centre, du 6 septembre :

« Ce matin, vers huit heures, les voisins étonnés de voir fermé l'établissement du sieur Louis Heulin, cafetier-traiteur, rue de la Gare, s'informaient anxieux des motifs de ce retard.

« On prévint son frère André, qui tient un café place d'Orléans. Celui-ci courut immédiatement à la gare, mais Louis Heulin n'y avait point paru, bien qu'il eût, deux jours auparavant, manifesté l'intention de partir avec ses deux enfants pour une courte absence.

« On frappa aux portes de la maison, que Heulin occupe tout entière, mais on n'obtint pas de réponse.

« La police fut prévenue, et bientôt arriva M. le commissaire central, M. le docteur Godinat, père, et un serrurier. On frappa de nouveau, mais les clefs reposant aux serrures en dedans ne laissèrent plus de doute aux nombreux témoins de ces préliminaires : il y avait eu un crime à l'intérieur !

« L'escalade fut tentée par la croisée du premier étage, une vitre brisée, et l'on parvint à la pièce de l'intérieur, que défendait d'abord une porte solidement calfeutrée. Cette porte une fois enfoncée, un horrible spectacle s'offrit aux regards : Heulin, étendu tout habillé sur son lit et la bouche écroulée, tenait entre ses bras ses deux jeunes enfants en chemise, et, comme leur père, complètement asphyxiés.

« Jamais je ne vis plus triste tableau », disait M. le docteur Godinat. Le commissaire de police et les agents qui l'accompagnaient procédèrent ensuite à leur mission.

« On se perd en conjectures sur les causes réelles ou futiles qui ont pu porter le malheureux Heulin à tenter à ses jours et à donner volontairement la mort à ses deux enfants, dont l'aînée n'avait pas cinq ans encore : deux enfants pleins de vie, et que, il faut le dire bien haut, Heulin aimait passionnément !

« Pour expliquer, sans l'atténuer, ce lugubre événement, il faut dire que Heulin perdit sa femme à la fin de juillet dernier, une jeune femme de vingt-trois ans, emportée en peu de jours à la suite d'un refroidissement, et que le chagrin qu'il ressentit de cette mort prématurée avait ou troublé ou altéré sa raison.

« Originaire des environs de Chartres, M. Heulin, doué d'une instruction médiocre, était cependant l'âme, la comptable de la maison. Son mari, complètement illettré, lui laissait la gestion des affaires dérites, sans se départir en rien du soin des achats. Il payait très-régulièrement ses fournisseurs, et, détail qui ne manque pas d'intérêt, dans la journée d'hier, qui précéda cette fin tragique, il remboursa à divers, et notamment à son frère et à sa bonne, les sommes qui leur étaient dues.

« La bonne ou femme de ménage ne couchait pas dans la maison.

« Hier au soir, entre huit heures trois quarts et neuf heures, nous rentrions à notre domicile rue de la Gare. Nous marchions à pas comptés. Heulin, qui suivait la même direction, nous rejoignit et, après quelques mots de politesse banale, la conversation s'engagea sur des choses indifférentes. Il eut même l'attention de ralentir son allure, et ses arrivées ainsi à sa porte, où nous nous séparâmes. Il était alors huit heures cinquante-cinq. Moins de dix minutes après, l'établissement était fermé, Heulin montait dans son appartement avec ses enfants, que l'on retrouvait ce matin dans les funèbres conditions que nous avons dites.

« Le médecin ayant déclaré que la mort du suicidé remontait à minuit, on est admis à croire que, une fois dans son appartement, Heulin a déshabillé les enfants, qu'il a attardé leur sommeil, et employé ce temps à calfeutrer les portes, à préparer le charbon, et enfin qu'il s'est couché dans la position où on l'a trouvé.

« Les scellés ont été apposés hier dans la maison.

« Les obsèques des pauvres enfants seront célébrées aujourd'hui à deux heures, en l'église Saint-André.

« M. le docteur Godinat ayant produit un certificat duquel il résulte que feu Heulin souffrait depuis quelques jours des signes d'aliénation mentale et qu'il n'était pas responsable de ses actes », le suicidé recevra

les honneurs d'une sépulture chrétienne. Les trois morts seront donc inhumés simultanément. »

LE RÉGLEMENT DE L'ESTOMAC.

Le règlement de l'estomac, cet important et délicat organe, est ainsi donné pour les quatre saisons par le Journal des Gourmets :

- Au Printemps, peu de nourriture Est convenable à la nature.
- En Esté, la chaleur du temps Refuse beaucoup d'aliments.
- Prends garde que les fruits d'Automne Ne fassent tort à ta personne.
- En Hyver, tu peux librement Manger à ton contentement.

Publications de mariage.

Pierre Voulot, cultivateur, de Souzay, et Philomène Stenous, domestique, de Saumur.

Louis Coulon, cavalier de manège, et Marie-Louise Martini, sans profession, tous deux demeurant à Saumur.

Jacques Robastin, cavalier de manège, et Amélie Duval, domestique, tous deux demeurant à Saumur.

Jean-Louis Bétinas, marchand (veuf), de Chinon, et Marie Faugeras, domestique, de Saumur.

Alfred Rebière, contre-maître à l'usine de Conches (Eure), domicilié à Saumur, et Alexandrine-Félicie-Pauline Gayte, sans profession, domiciliée à Conches.

François Catillon, tailleur de pierre (veuf), et Ursule-Louise Barbier, couturière, tous deux demeurant à Saumur.

État civil de la ville de Saumur

Du 1^{er} au 31 août 1882.

NAISSANCES.

Le 1^{er}. — Pauline Ballu, rue Saint-Lazare.

Le 3. — Louise-Berthe Lambert, hameau du Petit-Puy.

Le 7. — Charles Lacenas, rue de la Visitation.

Le 9. — Eugénie Ceyrolle, rue Saint-Nicolas.

Le 10. — Louise-Virginie Bougreau, rue du Beilay ; — Rachel-Louise-Marie Breton, rue de l'Hôtel-Dieu.

Le 11. — Marie Pellé, rue de la Visitation.

Le 12. — Léon-Alphonse Gané, rue des Capucins.

Le 13. — Marie-Jeanne-Chantal Serreau, rue Saint-Lazare.

Le 21. — Léon-Arthur Faure, rue de Fenet.

Le 24. — Marcel-Hippolyte Thibault, Grand'Rue.

Le 25. — Théophile-Louis Bazille, à l'Hospice.

Le 26. — Emile-Raymond Besnard, rue Saint-Nicolas.

Le 27. — Gaston-Jules Hutrel, place de la Bilange ; — Henri-Clément Cornu, hôtel de la Gendarmerie.

Le 31. — Marie Ragot, place Saint-Pierre.

MARIAGES.

Le 8. — Abel-Gustave Sprecher, négociant (veuf), a épousé Marie-Louise Poirier, sans profession, tous deux de Saumur.

Le 9. — René Robin, cultivateur, de Dampierre, a épousé Louise-Augustine Lenoble, chapeletière, de Saumur.

Le 21. — Augustin Boiteux, cavalier de manège, a épousé Augustine Grignon, lingère, tous deux de Saumur ; — Jean Victorin Paquereau, balleur d'étain, a épousé Marie-Louise-Eugénie Touchet, couturière, tous deux de Saumur.

Le 22. — Frédéric Pellé, représentant de commerce, a épousé Marie-Marguerite Thibault, sans profession, tous deux de Saumur.

Le 26. — Narcisse Chaillou, employé de commerce, a épousé Victorine-Julie Leray, couturière, tous deux de Saumur.

Le 28. — Auguste-Eugène-Louis Poirier, sieur de long, a épousé Lodoïska Dézé, chapeletière, tous deux de Saumur ; — Eugène-Jules Auger, sculpteur, a épousé Louise Anger, couturière, tous deux de Saumur ; — Eugène-Alfred Masson, cirier (veuf), de Nantes, a épousé Alexandrine-Joséphine Fortin, couturière, de Saumur.

DÉCÈS.

Le 1^{er}. — François-Paul Méchine, pêcheur, 80 ans, à l'Hospice.

Le 2. — Delphine Roux, chiffonnière, 78 ans, veuve Jean Bécharel, à l'Hospice.

Le 5. — Marie-Anne Lapresse, sans profession, 76 ans, veuve René Robert, rue de la Petite-Douve ; — Pierre Espinasse, 4 ans, rue de Fenet.

Le 6. — Françoise Maffray, propriétaire, 83 ans, veuve Pierre-Claude Millocheau, rue Nationale ; — Ernest-Louis Bessonneau, 20 mois, rue Saint-Nicolas.

Le 10. — Marie Gauthier, sans profession, 77 ans, veuve Laurent Bouchard, à l'Hospice.

Le 11. — Gabrielle-Henriette Riel, 2 ans, rue des Saulaies ; — Alphonsine Fouques, 42 ans, à l'Hospice.

Le 12. — Céleste-Marguerite Derouet, journalière, 66 ans, épouse Jean Maillet, place Saint-Pierre.

Le 14. — Rosalie-Marie Audiau, sans profession, 42 ans, épouse Auguste Caillé, route de Varrains ; — Anna-Marguerite Triquier, journalière, 74 ans, veuve Guillaume Davoleau, rue des Bouchers.

Le 17. — Barthélemy Cornaba, maçon, 52 ans, à l'Hospice.

Le 18. — Citrogme Simon, tourneur, 74 ans, à l'Hospice.

Le 19. — Marie-Anne Petit, chapeletière, 46 ans, épouse Dubois, rue Basse-Sancier.

Le 20. — Anne Ermenou, propriétaire, 70 ans, veuve François Ferrand, chemin Charnier ; — Henriette-Agathe Sébert, rentière, 64 ans, rue du Petit-Mail.

Le 24. — Rose Collet, sans profession, 58 ans, veuve François-Clément Besnard, à l'Hospice.

Le 28. — Rodolphe Cerisier, 2 ans, rue de la Visitation.

Le 29. — Elisabeth-Charlotte Pharaon, sans profession, 72 ans, épouse Louis Achille Gauthier, rue du Temple.

Le 30. — Louise Clée, blanchisseuse, 83 ans, veuve Joseph Prêtre, à l'Hospice.

Faits divers.

Nos soldats sont gais ; mais cette gaieté se manifeste surtout pendant les marches et même par le mauvais temps. Les réservistes font comme leurs autres camarades du régiment ; ils chantent pour trouver la pluie moins humide et la route moins longue. M. Giniesty, rédacteur du Rappel, qui vient de publier les *Vingt-huit jours d'un réserviste*, a noté quelques couplets de ces chansons. C'est le *Jeune volontaire*, qui se chante sur l'air du *Petit navire* :

Il était un jeun' volontaire
Qui n'avait jamais manœuvré ;

Au bout de cinq à six semaines,
Il était déjà consigné.

Dans un mouvement de portez armes !
Il paraît qu'il s'était trompé.

Le sous-lieutenant, un bien brave homme,
Lui dit : Vous serez consigné.

Oui, sergent, marquez-moi cet homme,
Pour lui apprendre à manœuvrer.

Etc., etc.

Il y a encore cette imitation d'une scie populaire qu'on chantait il y a vingt ans :

— Ah ! dites-moi qui vous a donné
Ce beau fusil que vous avez.

— M'sieu, c'est le gouvernement,
Quand je l'prends j'ai le cœur bien aise,
M'sieu c'est le gouvernement,
Quand je le vois j'ai le cœur content....

Et on chante ainsi toutes les parties du fourniment : képi, sac, giberne et tout le tremblement.

LES TAMBOURS. — Le général Ambert donne dans le Français de très-intéressants détails sur les tambours... et les timbales.

Au temps du Consulat et de l'Empire, quelques régiments se donnèrent des timbales, autorisées seulement dans la garde consulaire et dans la garde impériale. Chaque timbale était ento urée d'un tablier de damas ou de soie portant en broderies d'or des chiffres et des armoiries. Le timbalier, presque enfant et de race orientale, était revêtu d'un costume fort riche. Lorsque le général Lannes commandait la garde consulaire, les grenadiers à cheval avaient un timbalier dont le vêtement, le tablier brodé d'or et le harnachement avaient coûté 24,000 fr.

Au moment de commander la charge sur le champ de bataille, le colonel faisait entendre ce cri : *Timbalier, haut la main !* Alors les cavaliers répétaient dans le rang : *La marmitte va bouillir !* faisant ainsi allusion à la forme de chaudron des timbales et au bruissement monotone et à peine entendu produit par les baguettes. Mais les fanfares éclataient, les trompettes sonnaient, les sabres frémissaient et la terre tremblait sous le fer des chevaux... *procella equestris*, suivant l'expression de l'Écriture.

Après avoir cherché à expliquer la manière de combattre sous la première République, le général Foy dit : *Les tambours battaient la charge.*

Il connaissait bien peu le caractère français et encore moins le caractère militaire, l'homme qui avait supprimé les tambours dans notre armée.

Théâtre de Saumur.

Lundi 11 septembre 1882,

Une seule représentation extraordinaire dédiée aux Familles, exclusivement composée de merveilles nouvelles, présentées par le docteur illusionniste de retour du Nouveau-Monde, avec son merveilleux sujet,

MISS HÉLÉNA

Agréés des Cours de l'Europe et du Brésil, spectacle tout à fait nouveau, qui a produit la meilleure sensation dans toutes les capitales du monde. Particulièrement au théâtre de la Gaîté et au théâtre Faure-Nidolay, à Paris ; au théâtre Saint-Michel et au théâtre Alexandre, à Saint-Pétersbourg ; au théâtre Colon, à Buenos-Ayres ; au théâtre de Don Pedro II, à Rio-Janeiro ; au théâtre San-Carlo, à Lisbonne ; au grand théâtre Louit, à Bordeaux ; au théâtre de la Zarzuela, à Madrid, et en dernier lieu au Grand-Théâtre, à Toulouse.

Prix ordinaire des places.

Bureaux, 7 heures 1/2 ; rideau, 8 h. 1/2.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

LA LANTERNE D'ARLEQUIN

Illustrée, 10 centimes

PARAISANT TOUTS LES DIMANCHES

Nous lisons dans le Pays :

« La Lanterne d'Arlequin illustrée est une publication spirituelle très-goutée de la classe populaire pour laquelle elle est rédigée. Sa bonne humeur, son esprit, ses dessins comiques, sa mordante critique toujours empreinte de bonne foi et de vérité, tout enfin la recommande à l'attention des amis de la bonne Presse. »

Sommaire du n° 76 : L'ambassadeur du Japon. La communion républicaine. La Foire de Marianne. Prise d'une chapelle. Ils dorment. Le citoyen Catiaux. La monie d'Arabi. Le règne de Grévy. Fable. Choses et autres. Ça se décolle.

Abonnements : 8 fr. par an ; 4 fr. pour 6 mois ; 10 centimes le numéro. Dans les gares, les bonnes librairies, chez les marchands de journaux. — Bureaux, à Tours, rue Richelieu, 13.

Se trouve, à Saumur, chez M. Dézé, libraire.

Voici le sommaire du dernier numéro de l'Univers illustré :

TEXTE : Courrier de Paris, par G. Price. — Menus faits. — Chronique de la semaine, par G. Price. — Théâtres, par Damon. — Les affaires d'Égypte, par Ch. F. — Courrier du palais, par M. Guérin. — Le Pays du soleil de minuit, par R. Bryon. — La grande Veuve, par Jules Noriac. — Vigo, par S.-M. — Frontine, comédie, par B. de Najac (fin). — O'Connell, par Ch. Frank. — Bulletin financier, par Plutus. — Courrier des modes, par M^{me} Iza de Cérigny. — Echecs.

GRAVURES : Musée des Arts décoratifs : chambre de Marie-Antoinette. — Musée des Arts décoratifs : Vue générale de la grande nef. — Vues du canal de Suez (quatre gravures). — Le Pays du soleil de minuit (huit gravures). — Types de jeunes filles de Vigo. Types de jeunes filles des environs de Vigo. Marins anglais faisant escale à Vigo. — Revue comique du mois, par Draner (douze gravures). — Inauguration de la statue d'O'Connell, à Dublin. — Rébus.

Abonnements : un an, 22 fr. ; six mois, 15 fr. 10 ; trois mois, 6 fr.

Bureaux : rue Auber, 3, Paris.

SANTÉ SANS MÉDECINE NI PURGES NI FRAIS PAR LA DOUCE FARINE DE SANTÉ

REVALESCIÈRE

qui, depuis 35 ans, guérit les dyspepsies, gastralgies, constipations, phthisie, toux, asthme, fièvres, acidités, flatulences, vomissements, insomnies, diarrhées, anémie, chlorose ; les désordres des nerfs, foie, haleine, vessie et sang ; elle économise 50 fois son prix en médecine. — DU BARRY et C^{ie}, Limited, 8, rue Castiglione, Paris, et partout chez les Pharmaciens et Epiciers. (346)

Bibliographie.

MICHELET. — Histoire de France et de la Révolution Française. 28 vol. in-8°, accompagnés de 200 gravures hors texte. Prix : 196 fr., payables 10 fr. par mois. Chaque ouvrage se vend séparément : l'Histoire de France, 133 fr. ; l'Histoire de la Révolution Française, 63 fr., payables 5 fr. par mois.

Grand Atlas Départemental de la France, de l'Algérie et des Colonies. 106 cartes coloriées, texte contenant la matière de 10 volumes in-8°. Prix : 125 fr., payables 5 fr. par mois.

Grand Atlas Universel de DUFOUR. 40 cartes double in-folio, coloriées avec soin. 1 volume relié. Prix : 90 fr., payables 5 fr. par mois.

Guerres de la Révolution et du premier Empire. 13 volumes in-8°, contenant 166 cartes et plans gravés sur cuivre, avec un magnifique Atlas relié, contenant 72 planches in-folio, représentant les principales batailles. Prix : 100 fr., payables 5 fr. par mois.

L'Art National, par H. Du Cleuziou. Des origines à la Renaissance du XIII^e siècle. 2 vol. illustrés de 20 chromolithographies, 20 grandes gravures hors texte et plus de 800 bois. Prix : 80 fr. ; relié 100 fr., payables 5 fr. par mois.

Librairie A. PILON (A. LE VASSEUR, successeur), 33, rue de Fleurus, Paris.

Appel aux Poètes.

Un Concours poétique est ouvert à Fécamp (Seine-Inférieure).

Tous les Poètes peuvent y prendre part. Demander le programme à M. E. HEROUARD, 30, rue Sainte-Croix, à Fécamp (Seine-Inférieure).

FAVEUR SPÉCIALE ACCORDÉE A NOS ABONNÉS

5 fr.

AU LIEU

DE

8 fr.



No abonnés connaissent, de réputation au moins, la vaillante et spirituelle

LANTERNE D'ARLEQUIN

illustrée de charmants dessins d'actualité, reproduisant, avec leurs traits, les faits et gestes des beaux messieurs qui gouvernent la R. F.

L'abonnement à la Lanterne d'Arlequin est de 8 fr. par an.

Une combinaison particulière avec la Direction de cette publication satirique, nous permet de l'offrir à nos abonnés, anciens et nouveaux, moyennant 5 fr. par an.

Pour recevoir cette PRIME, il suffit à tout abonné d'adresser une bande de notre journal à M. le Directeur de la Lanterne d'Arlequin, rue Richelieu, 13, à TOURS.

Le **Jeune Age Illustré**, journal des enfants, paraissant tous les samedis, sous la direction de M^{lle} LERIDA-GEORFROY.

Éditeur : Victor PALME, 77, rue des Saints-Pères, Paris.

Un an, 40 francs ; 6 mois, 6 francs.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1878.

Classe 66.

MÉDAILLE D'ARGENT.

COFFRES-FORTS

M. HAFNER aîné, fabricant de coffres-forts, a obtenu une MÉDAILLE D'ARGENT à l'Exposition universelle de Paris pour la perfection qu'il a apportée dans la construction de ses coffres-forts. Reconnus supérieurs pour leur solidité, leur incombustibilité, leurs serrures ont présenté au jury une sécurité incomparable contre les crocheteurs les plus habiles.

Nous sommes heureux de porter cette bonne nouvelle aux nombreuses personnes qui se sont déjà munies de coffres de la maison Hafner, et nous pensons qu'elle déterminera en faveur de cette maison ceux de nos lecteurs qui pourraient hésiter encore dans le choix d'un constructeur.

Coffres depuis 120 fr. jusqu'à 2,000 fr. et au delà.

Pour les renseignements, s'adresser au bureau du journal, où il y en a toujours en dépôt.

En dehors du dépôt, un bel album en chromolithographie est à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFNER.

L'ART NATIONAL, Etude sur l'histoire de l'art en France, par H. DU CLEUZIOU. — 2 volumes illustrés de 20 chromolithographies, 20 grandes gravures hors texte et plus de 800 bois. Prix, broché, 80 francs ; reliure artistique, 100 francs, payables 5 francs par mois. — Librairie A. PILON, A. LE VASSEUR, successeur, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris.

SOCIÉTÉ NOUVELLE
DE BANQUE et de CRÉDIT
Société anonyme. — Capital : 20 millions.
52, rue de Châteaudun, Paris.

CAISSE DE REPORTS

Intérêt net bonifié aux déposants :
Pour le mois de Septembre... 6 0/0 l'an.
Toute somme, depuis celle de 100 fr., peut être déposée à la Caisse de Reports de la Société Nouvelle.
Envoi franco, sur demande, de la Notice sur les Opérations de Reports.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES A POITIERS		ARRIVÉES A ANGERS	
6 h. — matin.	8 h. 25 —	10 h. 31 matin.	8 h. 43 matin.	11 h. 14 matin.	
10 15 —					
1 03 soir.	4 53 soir.		6 03 soir.	8 33 —	
5 35 —					
7 50 —		11 47 —			
DÉPARTS DE POITIERS		ARRIVÉES A MONTREUIL		ARRIVÉES A SAUMUR	
5 h. 50 matin.	9 h. — matin.		9 h. 53 matin.		
12 15 soir.	3 50 soir.		4 28 soir.		
6 45 —	10 47 —		11 20 —		

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 45.

PAUL GODDET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 9 SEPTEMBRE 1882.

Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.		
Dernier cours.	Clôture préc.		Dernier cours.	Clôture préc.		Dernier cours.	Clôture préc.	
3 %	83 15	83 25	Nord	2055	2050	Obligations		
3 % amortissable	83 40	83 50	Orléans	1335	1330	Dép. de la Seine, emprunt 1857	295	294
4 1/2 %	111 25	111 25	Ouest	815	812 50	Bons de liquid. Ville de Paris.	526	525
5 %	116 40	116 30	Compagnie parisienne du Gaz.	4605	4600	Obligations communales 1879.	445	445
Obligations du Trésor.	505	506	Canal de Suez.	2710	2685	Obligat. foncières 1879 3 %.	442	442 50
Obligations du Trésor nouvelles	506	505	C. gén. Transatlantique.	468	466 25	Est.	368	369
Bons de liq. départementaux.	523 50	522 50				Midi	370	369
Banque de France.	5390	5400				Nord	371	372
Comptoir d'escompte.	1020	1022 50				Orléans	371	371 50
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1533 75	1527 50				Ouest.	370	369 50
Crédit de France	205	205				Paris-Lyon-Méditerranée.	371	370 3/4
Crédit mobilier	520	525				Paris-Bourbonnais.	370	370
Est	757 50	757 50				Canal de Suez.	570	565
Paris-Lyon-Méditerranée.	1680	1673						
Midi	1245	1250						

GARE DE SAUMUR.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin.	express-poste.
6 — 45 —	(s'arrête à Angers).
8 — 56 —	omnibus-mixte.
1 — 25 —	soir.
3 — 33 —	express.
7 — 15 —	omnibus.
10 — 37 —	(s'arrête à Angers).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin.	direct-mixte.
8 — 21 —	omnibus.
9 — 43 —	express.
12 — 40 —	soir.
4 — 44 —	omnibus-mixte.
10 — 28 —	express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

Étude de M^e PUIBARAUD, notaire à Saint-Laurent-sur-Sèvre (Vendée).

A VENDRE
LA PORTION DIVISE
Ci-après désignée
DE LA BELLE PROPRIÉTÉ
DE
CHAUSSAC

Située bourg et commune de Saint-Laurent-sur-Sèvre.

Elle comprend :
Moulin à eau sur la rive droite de la Sèvre Nantaise, ayant trois paires de meules, grand nettoyage, bluterie et diviseur ;
Bonne chute d'eau, dont la chaussée appartient en entier à la propriété et n'est grevée d'aucune servitude au profit de tiers ;
Maison d'habitation, composée de quatre chambres au rez-de-chaussée et quatre chambres au premier étage ;
Remise, écuries, toits à bestiaux et greniers à fourrages ;
Près et jardins de première qualité, contenant environ deux hectares cinquante ares, et entourés de tous côtés le moulin et les bâtiments d'habitation et d'exploitation ;
Le tout forme un seul tenant et est compris entre la Sèvre Nantaise et le chemin vicinal de grande communication de Cholet à Saint-Prouan.

La facilité d'exploitation de la propriété, ses larges abords sur la rivière, sa proximité du bourg de Saint-Laurent et des villages du Chiron et de la Trique, et son peu de distance des chemins de fer construits ou projetés, rendent l'immeuble à vendre éminemment favorable à l'établissement de toute importante industrie.

Entrée en jouissance immédiate.
Pour traiter et visiter la propriété, s'adresser à M. Pierre LÉGER, propriétaire audit lieu de Chaussac.

A LOUER
De suite
UNE JOLIE
MAISON DE CAMPAGNE

Sur les bords de la Loire.
S'adresser, pour traiter, à M^e GAUTIER, notaire à Saumur. (507)

A VENDRE
JOLIE PROPRIÉTÉ

Située sur les bords de la Loire, à Saint-Clément-des-Lèves,
Comprenant : trois chambres et une cuisine, grenier, cave, cellier, cour, jardin et hangar.
S'adresser à M^{me} veuve BOLOGNESI, rue Dacier, 8, à Saumur. (430)

BELLE OCCASION
A VENDRE
UN JOLI BREACK

A six places.
S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE
UN BON CHEVAL âgé de 7 ans, pouvant s'atteler au camion et à la voiture.
S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE
UN REPRÉSENTANT SÉRIeux
Belle position est offerte à Homme sérieux, marié, ayant bonnes relations dans le pays.
S'adresser au bureau du journal avec références.

A LOUER
GRAND MAGASIN

Avec porte-cochère,
Quai de Limoges, n° 43, près du Service des Eaux.
S'adresser à la Retraite.

A LOUER
L'ANCIENNE MAISON LEHOU
Toute meublée,
Située au Chardonnet.
S'adresser aux Dames de la Retraite.

A VENDRE
OU A LOUER
PRÉSENTEMENT
MAISONS
A Beaulieu, commune de Dampierre.
S'adresser à M. Joseph SCHRETTEN-THALER, pâtissier, rue Saint-Jean.

A CÉDER
Pour cause de cessation d'affaires,
ATELIER et MATÉRIEL
De Plombier, Pompiet et Chaudronnier.
Bon outillage.
S'adresser à M. LÉPINGREUX, rue d'Orléans, 8, Saumur. (459)

PHARMACIE CHÉVEVERGNE
Saumur
MIXTURE FERRON
Contre le Croup.

PORTRAITS d'après PHOTOGRAPHIE

GRANDEUR NATURELLE,
Ressemblance et inaltérabilité garanties.

50 fr. avec le passe-partout.

Visiter les portraits rue Courcouronnes, n° 4.

LIBRAIRIE ABEL PILON SEUR
A. LE VASSEUR, SEUR
33 - Rue de Fleurus - 33
PARIS
Fr. par mois
par mois
Envoi franco des Catalogues
LIBRAIRIE - GRAVURES - MUSIQUE

Saumur, imprimerie de P. GODDET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.